



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE



DOSSIER DE CONCERTATION – 2015

HALLUIN

RELOCALISATION DU COLLEGE SCHUMAN AVENUE DU STADE



➤ **Le projet de relocalisation du collège Schuman**

Éléments de contexte

A partir d'octobre 2009, le Département du Nord, collectivité compétente en matière de construction et de gestion de collèges, a mené un projet de restructuration partielle du collège Schuman actuellement implanté rue de Lille.

Ces travaux avaient pour objectif l'amélioration de l'accueil des collégiens et de leurs conditions de travail.

A l'occasion de l'engagement des travaux, des contraintes techniques liées à différents désordres ont conduit le Département à abandonner l'opération de restructuration engagée et à décider la construction d'un nouveau collège (délibération du Conseil Général en dates des 10/12/2012 et 28/01/2013).

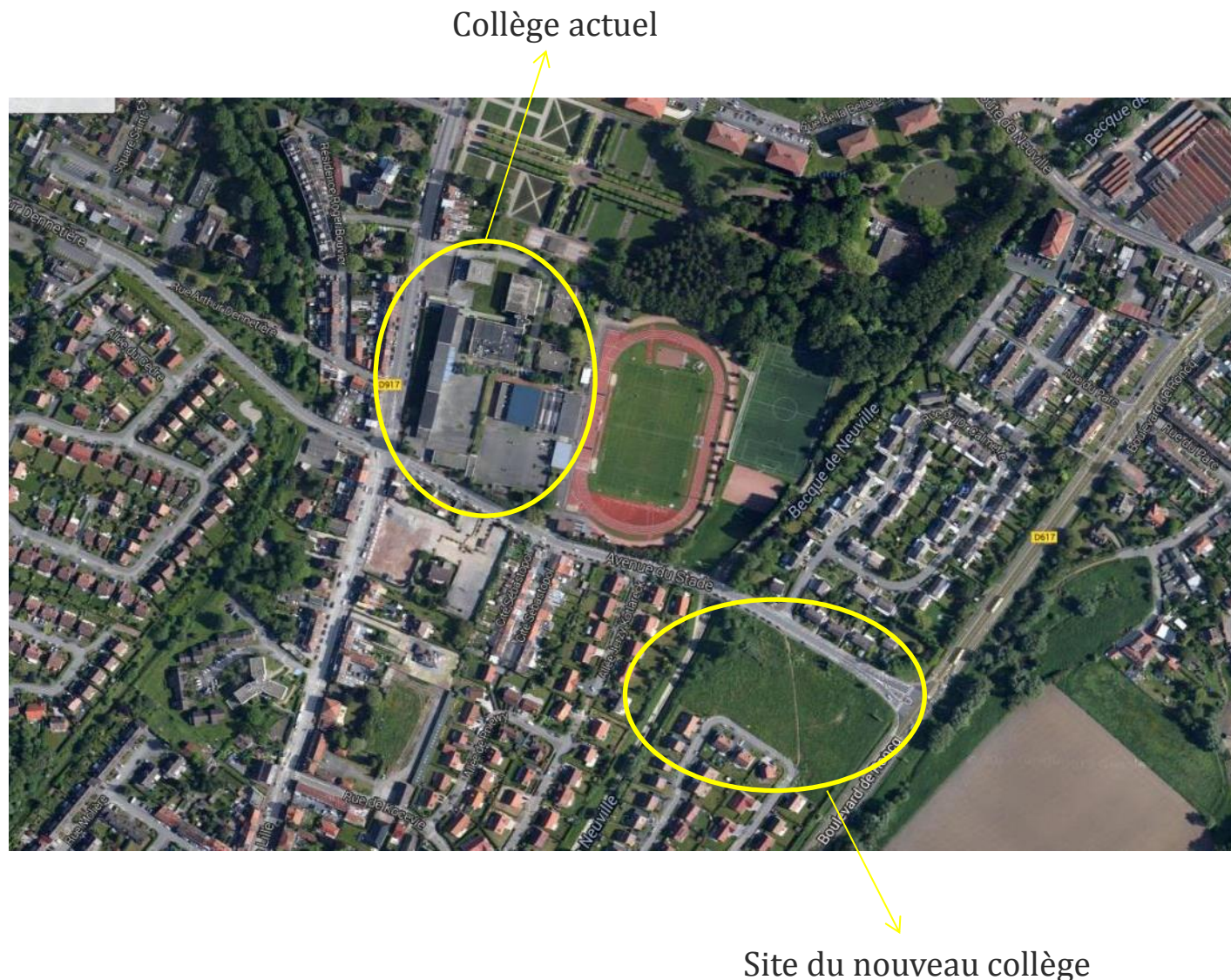
La recherche d'un site pouvant accueillir ce nouveau collège a été menée en concertation avec la ville qui était propriétaire d'un terrain situé avenue du Stade à proximité du collège actuel et face aux installations sportives communales (salle Wanquet notamment) déjà utilisées par les collégiens.

➤ Présentation du site

Le site choisi par le Département est situé avenue du Stade en bordure de la route départementale 617 (avenue de Roncq).

D'une superficie d'environ 1 hectare, la parcelle n'est aujourd'hui pas construite. Elle est située en bordure de programmes d'habitations au sud, au nord et à l'ouest et à proximité immédiate d'équipements sportifs situés avenue du Stade et utilisés de façon quotidienne par les collégiens.

La maîtrise foncière du site a été opérée par le Département en 2013 et 2014



➤ Desserte par les transports collectifs



Il est desservi par la rue de Lille et par un réseau de transports collectifs de bonne qualité avec la présence des Lianes (lignes de bus à haut niveau de service) reliant Halluin à Lille (liane 91) et à Tourcoing Centre (liane 4).



Zoom Carte d'Halluin du réseau Transpole

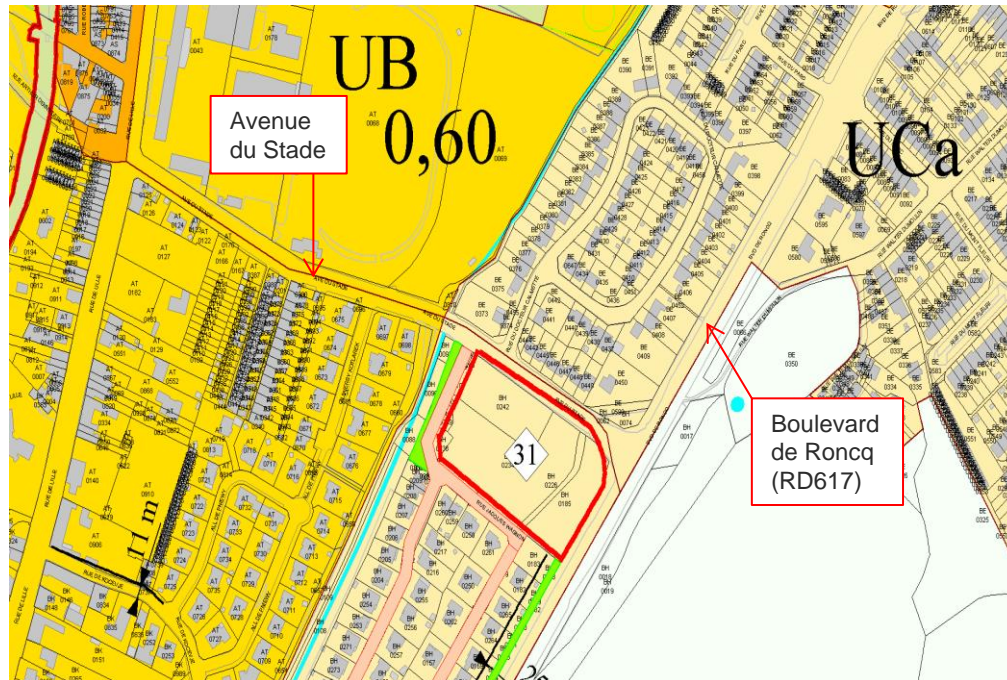
Le site n'est pas desservi directement par les transports en commun. Cependant la rue de Lille dispose de plusieurs arrêts, à l'échelle de la commune et de la métropole.

L'arrêt « Parc des sport » est l'arrêt le plus proche pour les élèves du futur collège Schuman et est situé à environ 500m. Il est desservi par les lignes régulières de la citadine, la ligne 4 et la ligne 91.

-  Ligne 91 Lille - Halluin
-  Ligne 4 Halluin – Roncq – Tourcoing – Roubaix – Hem –Villeneuve d'Ascq

➤ Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur (PLU)

Le **PLU** est un plan composé de plusieurs **zones** distinctes (zones agricoles, zones urbaines...) sur lesquelles des **règles de constructibilité** s'appliquent. Ces dernières permettent ou interdisent la construction de bâtiments, d'équipements, de voiries... Tout permis de construire est délivré **sur la base du respect de ces règles**.



LEGENDE : P.L.U.

DESTINATION DES SOLS

UA	ZONE URBAINE MIXTE A CARACTERE CENTRAL ET A DOMINANTE D'HABITAT	UK	ZONE DES RIVES DE LA HAUTE DEULE
UB	ZONE URBAINE MIXTE DE DENSITE ELEVÉE ET A DOMINANTE D'HABITAT	UU	ZONE D'EQUIPEMENTS UNIVERSITAIRES ET D'ACTIVITES SCIENTIFIQUES
UC	ZONE URBAINE MIXTE DE DENSITE MOYENNE A DOMINANTE D'HABITAT, ASSURANT LA TRANSITION ENTRE LES QUARTIERS CENTRAUX ET LES QUARTIERS DE FAIBLE DENSITE	UH	ZONE DE LA CITADELLE DE LILLE
UD	ZONE URBAINE DE FAIBLE DENSITE A URBANISATION MODERÉE A DOMINANTE D'HABITAT	UN	ZONE DE L'UNION
UE	ZONE D'ACTIVITES PERIPHERIQUE	UV	ZONE D'AEROPORT OU D'AERODROME
UF	ZONE D'ACTIVITES A VOCATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE A MAINTENIR , PRIVILEGIER ET RENFORCER	AUC	ZONE NATURELLE A URBANISER CONSTRUCTIBLE
UG	ZONE D'ACTIVITES DIVERSIFIEES : BUREAUX-COMMERCES-SERVICES	AUD	ZONE NATURELLE A URBANISER DIFFEREE
UX	ZONE A DOMINANTE COMMERCIALE	A	ZONE AGRICOLE
UL	ZONES D'EURAILLIE [UL1-EURAILLIE / UL2-EURAILLIE 2]	UP	ZONE DE PARC URBAIN
UM	ZONE DE LA HAUTE BORNE	NP	ZONE NATURELLE POUVANT ACCUEILLIR DES CONSTRUCTIONS RESPECTANT LA PRESERVATION DES SITES ET DES PAYSAGES
		NE	ZONE NATURELLE DE PROTECTION DES MILIEUX ECOLOGIQUEMENT SENSIBLES

EMPLACEMENTS RESERVES

	RESERVES D'INFRASTRUCTURE		EMPLACEMENT RESERVE POUR DU LOGEMENT [E.R.L.]		PERIMETRE D'ATTENTE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT
	RESERVES DE SUPERSTRUCTURE		SERVITUDE DE PROJET D'EQUIPEMENT PUBLIC		SECTEUR DE POURCENTAGE DE LOGEMENTS LOCATIFS
			SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE		SERVITUDE DE TAILLE DE LOGEMENTS

Sur le **plan du zonage** en vigueur, le site est repris en zone UCz 8 qui se caractérise comme une **zone à dominante d'habitat spécifique à la zone d'aménagement concertée Piste Clincke à Halluin**.

Au titre des **Emplacements Réservés**, il est concerné par l'Emplacement réservé de Superstructure n°31 au profit de la commune d'Halluin qui a sollicité sa levée (délibération en date du 30 septembre 2014).

➤ Les éléments figurant au Plan Local d'Urbanisme

Le projet de collège sur l'ensemble foncier récemment acquis par le Département nécessite une évolution du Plan Local d'Urbanisme en vigueur en ce qui concerne :

- La suppression de l'emplacement réservé de superstructure n°31 sur laquelle la ville a donné son accord (délibération du Conseil Municipal en date du 30/09/14).
- La suppression de la voie de desserte y figurant entre l'avenue du Stade et le lotissement.
- L'adaptation du règlement du PLU en vue de permettre :

l'implantation des 4 logements de fonction sans recul imposé de 25 mètres au PLU actuel (article 6 de la zone UCz 8).

Une adaptation de la hauteur autorisée à l'égout des toitures et la mise à jour de l'article 14 en tenant compte de la suppression des coefficients d'occupation des sols et donc de la notion de surface de plancher maximale autorisée pour la zone.

La commission permanente du Conseil Départemental a en date du 16/02/15 sollicité la Métropole Européenne de Lille afin de procéder au remaniement du Plan Local d'Urbanisme.

En ce qui concerne les dispositions propres à la zone d'aménagement concertée « Piste Clincke », le Conseil de la Métropole du 10/10/14 a constaté la réalisation de ses équipements et en conséquences décidé l'achèvement de cette zone d'aménagement concerté.

La voie principale et les ouvrages desservant l'opération de logements (rue Wagon) a fait l'objet de procès verbaux de réception permettant l'engagement d'une procédure de classement dans le domaine public de la Métropole Européenne de Lille.

RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

Extrait du diaporama élaboré par la maîtrise d'œuvre du projet : GRAPH Architectes (Roubaix) et A. TRIUM Architectes (Douai)

PRESENTATION DU PROJET – 17 Décembre 2014



PRESENTATION DU PROJET – 17 Décembre 2014

Réunion publique organisée par la ville d'Halluin en présence des services du Département et des équipes de maîtrise d'œuvre.

- Les effectifs 2014/2015 du collège actuel : 485 collégiens (dont 49 en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA))
 - Capacité d'accueil du futur collège : 630 collégiens (dont 80 en SEGPA)
 - Effectifs de demi-pension projetés : 350 demi-pensionnaires et 40 commensaux

Le Département du Nord a désigné en 2014 le projet lauréat du concours d'architecture pour la reconstruction du collège.

PARTI ARCHITECTURAL - CONTEXTE

CONSTATS

Parcelle libre Bordée par Bd de Roncq, Av. du

Stade, Rue J. Wagnon et Becque de Neuville

Zone de lotissements

Au cœur de Lotissements en RDC+Combles

Parcelle entre ville urbanisée et rurale

Vue dégagée côté Bd de Roncq

Recul de 17m sur Bvd de Roncq (PLU)

Acoustique 30m

ANALYSE / IMPLANTATION

Projet qui induit une échelle différente

Question de l'échelle et de la densité: **Dominante du R+1** (rue du Stade), du RDC + **ponctuellement du R+2** en cœur d'îlot et en recul de la Rue Wagnon.

Eloignement des nuisances

Ouverture sur vue dégagée – Lien avec le contexte

Lien vers la ville



RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

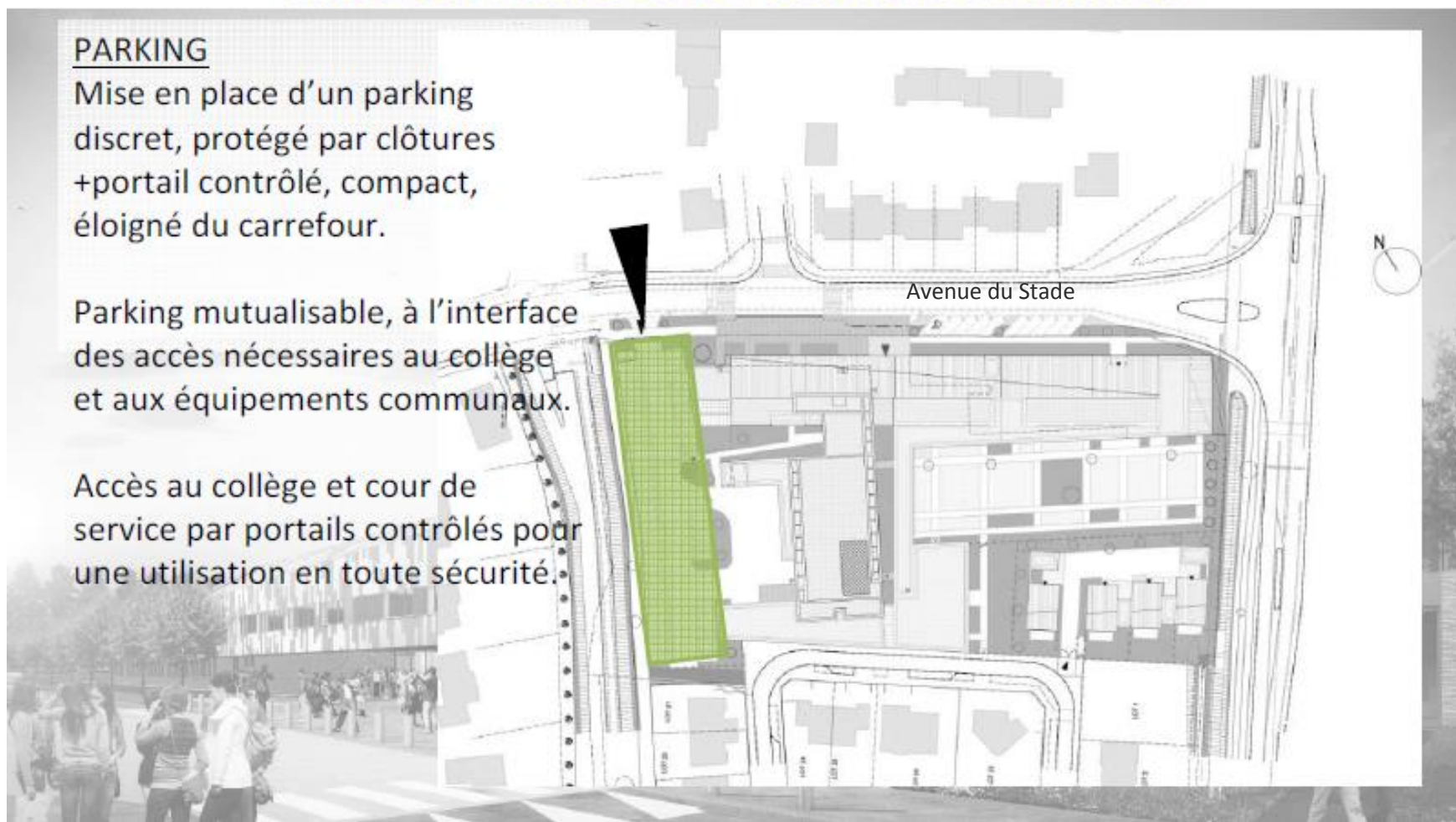
MISE EN PLACE DES GRANDES ENTITES

PARKING

Mise en place d'un parking discret, protégé par clôtures +portail contrôlé, compact, éloigné du carrefour.

Parking mutualisable, à l'interface des accès nécessaires au collège et aux équipements communaux.

Accès au collège et cour de service par portails contrôlés pour une utilisation en toute sécurité.



RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

MISE EN PLACE DES GRANDES ENTITES

FRONT BÂTI ET ENTREE DE VILLE

Création d'un front bâti urbain fort, en lien avec le centre ville, marquant l'entrée de ville mais respectant l'échelle du quartier (R+1).

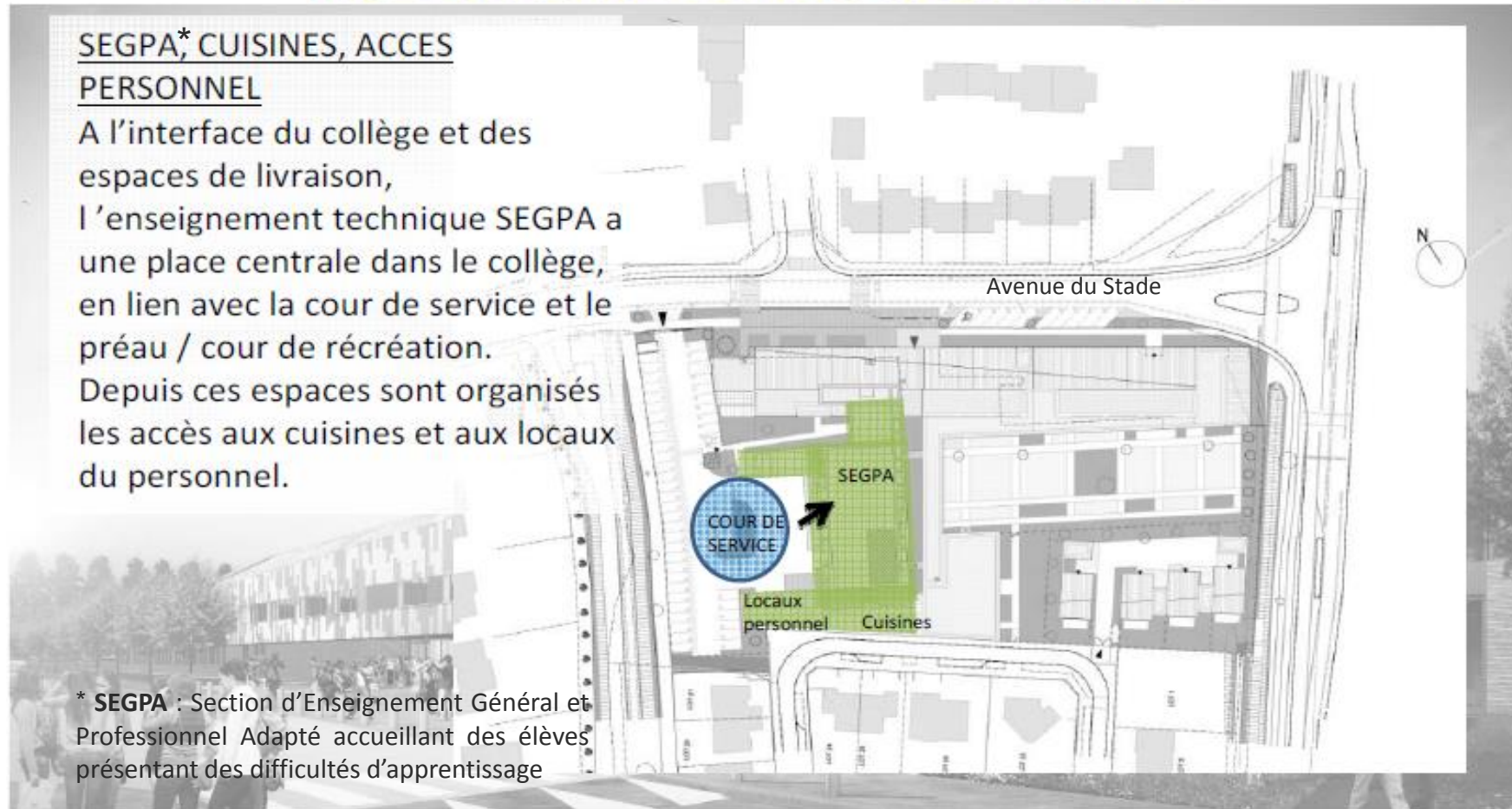
C'est l'entité qui accueille une partie des locaux d'enseignement et, à chaque extrémité, la salle culturelle multifonctionnelle en RDC et le CDI en R+1.



MISE EN PLACE DES GRANDES ENTITES

SEGPA*, CUISINES, ACCES PERSONNEL

A l'interface du collège et des espaces de livraison, l'enseignement technique SEGPA a une place centrale dans le collège, en lien avec la cour de service et le préau / cour de récréation. Depuis ces espaces sont organisés les accès aux cuisines et aux locaux du personnel.



* **SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté accueillant des élèves présentant des difficultés d'apprentissage

MISE EN PLACE DES GRANDES ENTITES

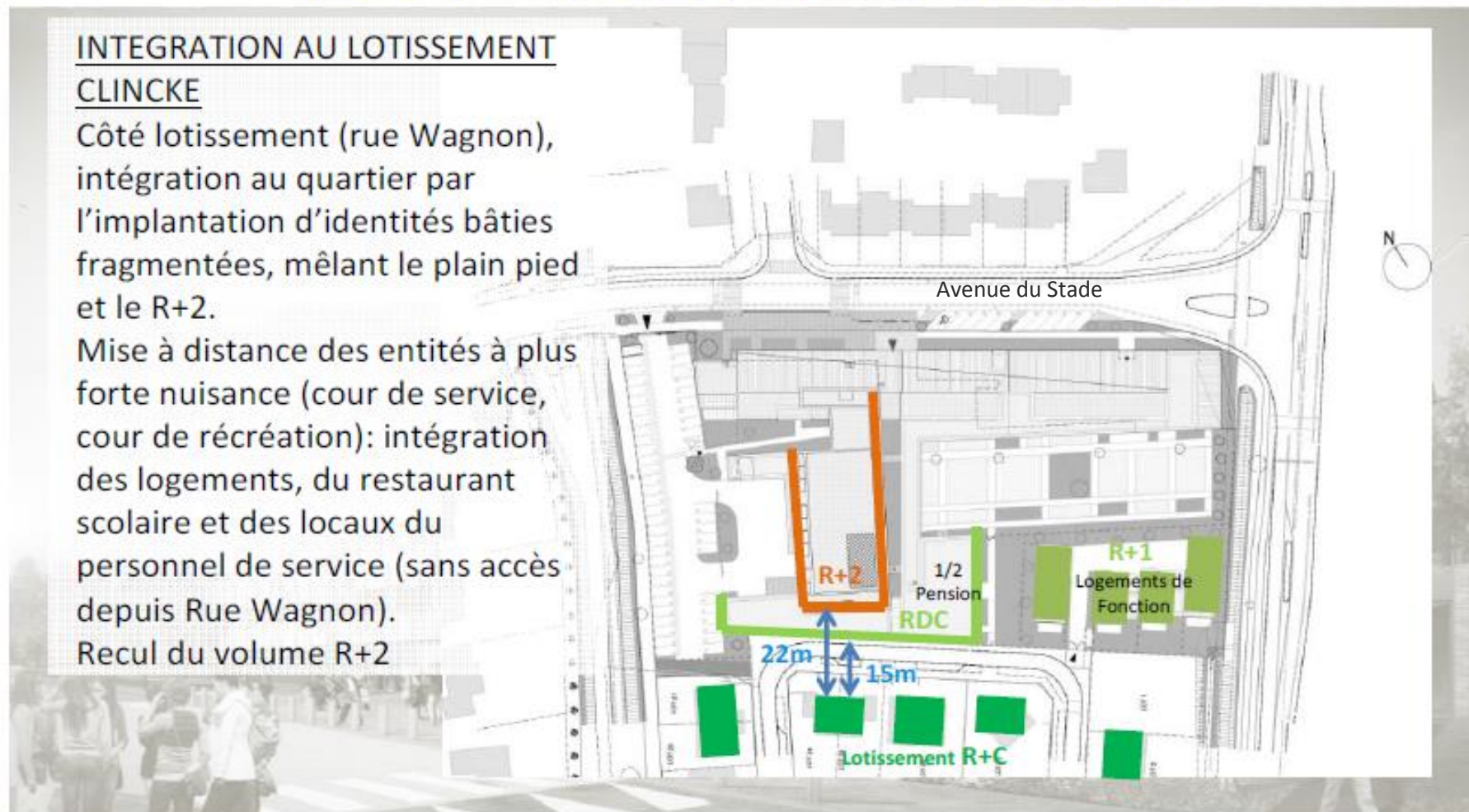
INTEGRATION AU LOTISSEMENT

CLINCKE

Côté lotissement (rue Wagon),
intégration au quartier par
l'implantation d'identités bâties
fragmentées, mêlant le plain pied
et le R+2.

Mise à distance des entités à plus
forte nuisance (cour de service,
cour de récréation): intégration
des logements, du restaurant
scolaire et des locaux du
personnel de service (sans accès
depuis Rue Wagon).

Recul du volume R+2



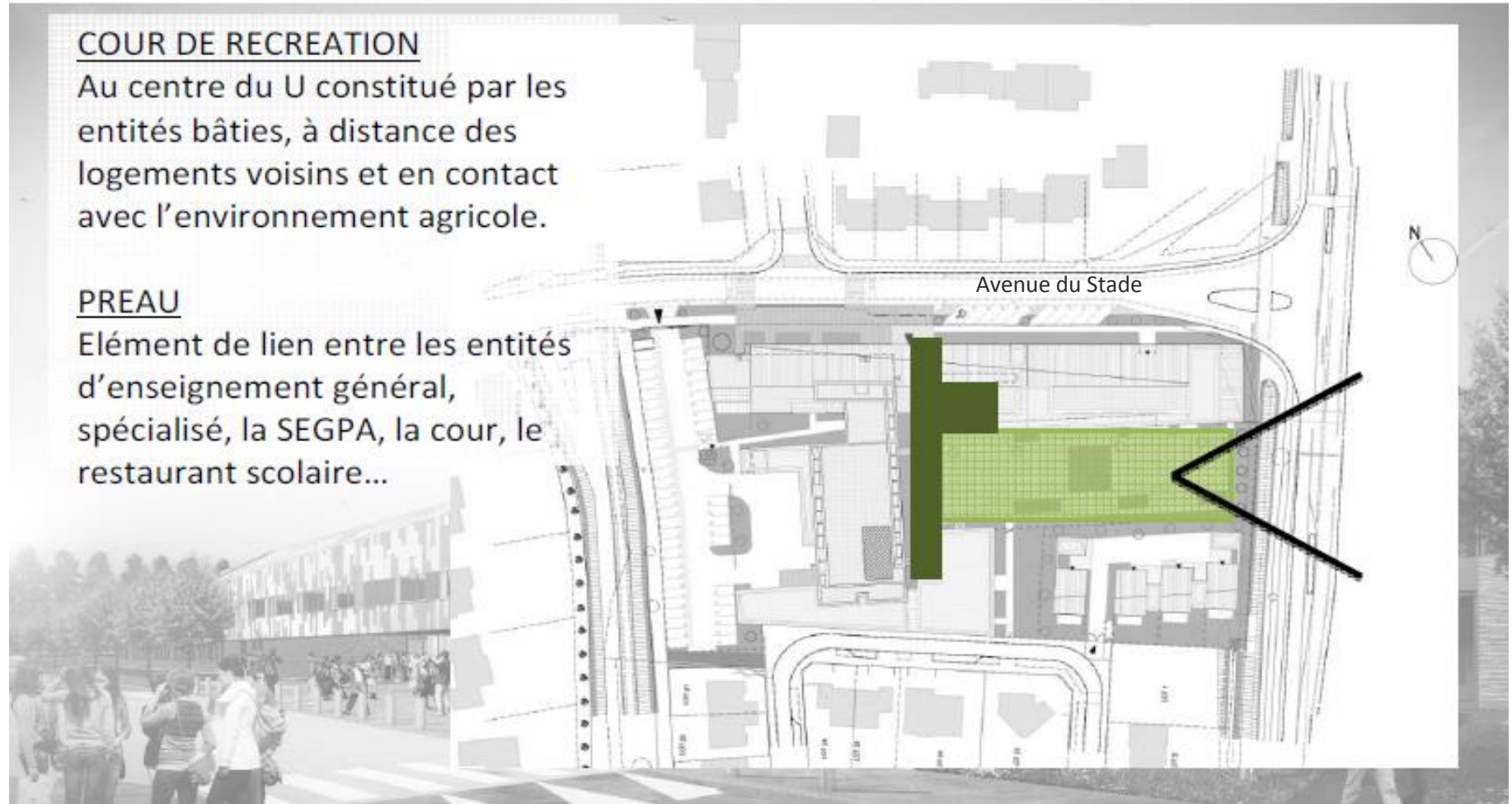
MISE EN PLACE DES GRANDES ENTITES

COUR DE RECREATION

Au centre du U constitué par les entités bâties, à distance des logements voisins et en contact avec l'environnement agricole.

PREAU

Élément de lien entre les entités d'enseignement général, spécialisé, la SEGPA, la cour, le restaurant scolaire...



L'ENTREE DANS L'ETABLISSEMENT

PARVIS

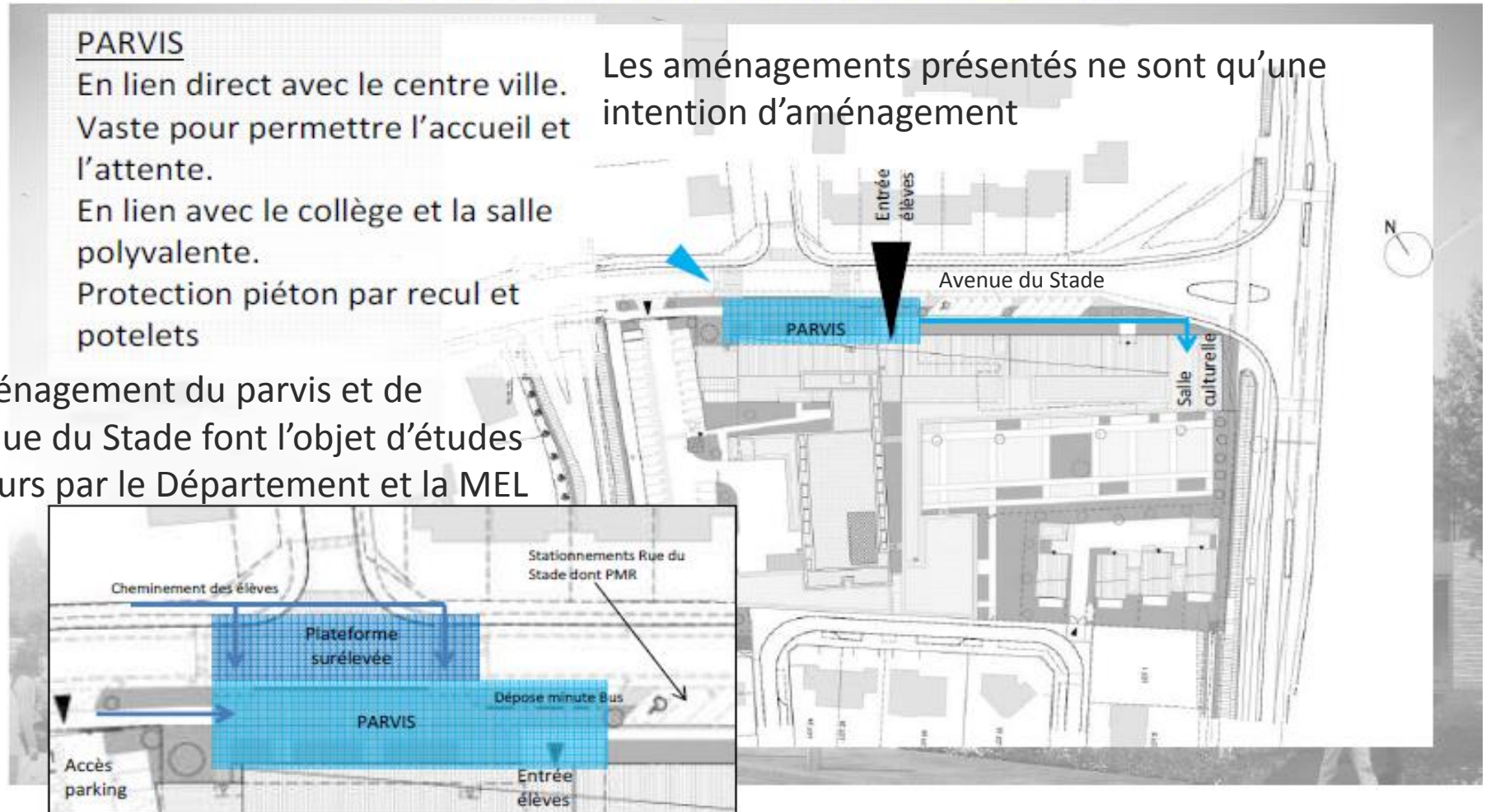
En lien direct avec le centre ville.
Vaste pour permettre l'accueil et l'attente.

En lien avec le collège et la salle polyvalente.

Protection piéton par recul et potelets

Les aménagements présentés ne sont qu'une intention d'aménagement

L'aménagement du parvis et de l'avenue du Stade font l'objet d'études en cours par le Département et la MEL



LE PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT

ACCES

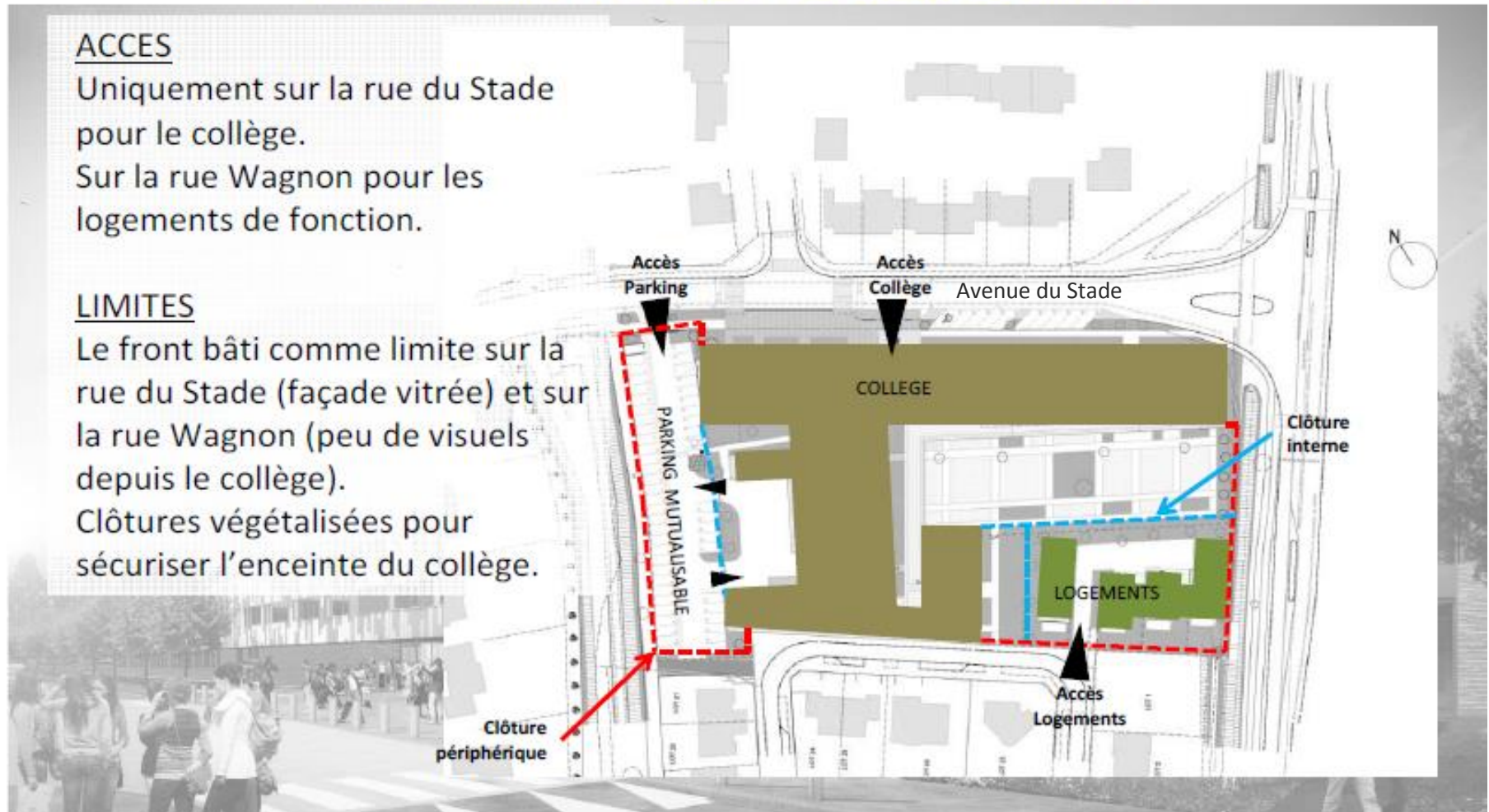
Uniquement sur la rue du Stade pour le collège.

Sur la rue Wagnon pour les logements de fonction.

LIMITES

Le front bâti comme limite sur la rue du Stade (façade vitrée) et sur la rue Wagnon (peu de visuels depuis le collège).

Clôtures végétalisées pour sécuriser l'enceinte du collège.



RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

LA COUR, LE PREAU ET SA GALERIE DE LIAISONS



RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

LES MATERIAUX: traditionnels, régionaux et éprouvés

Image Concours

BRIQUES ROUGES ET GRISES EN SOCLE

Le choix des couleurs, identifiant les fonctions et l'usage

ZINC EN ETAGE ET COUVERTURE

Couleurs et nuances chaleureuses et subtiles, appuyées sur les coloris rouges locaux et identifiant l'établissement.



LES MATERIAUX: traditionnels, régionaux et éprouvés

BRIQUES ROUGES ET GRISES EN SOCLE

Le choix des couleurs, identifiant les fonctions et l'usage



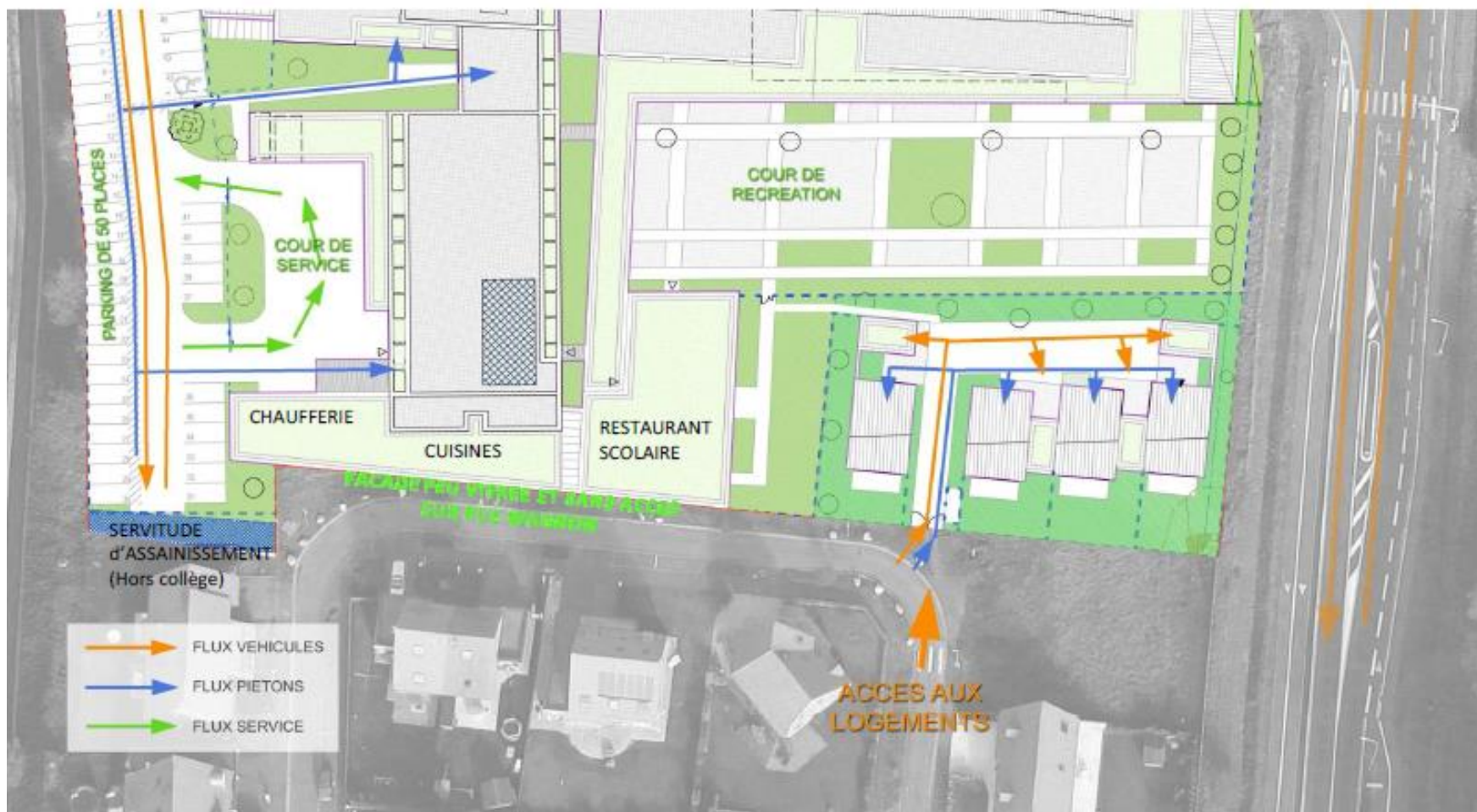
ZINC EN ETAGE ET COUVERTURE

Couleurs et nuances chaleureuses et subtiles, appuyées sur les coloris rouges locaux et identifiant l'établissement.



RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

L'INTEGRATION DU COLLEGE AU LOTISSEMENT



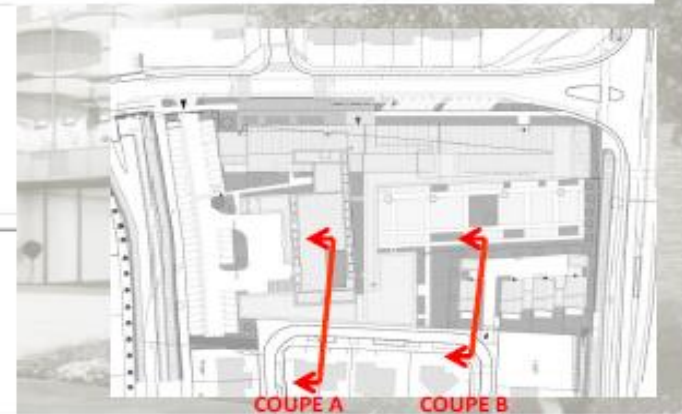
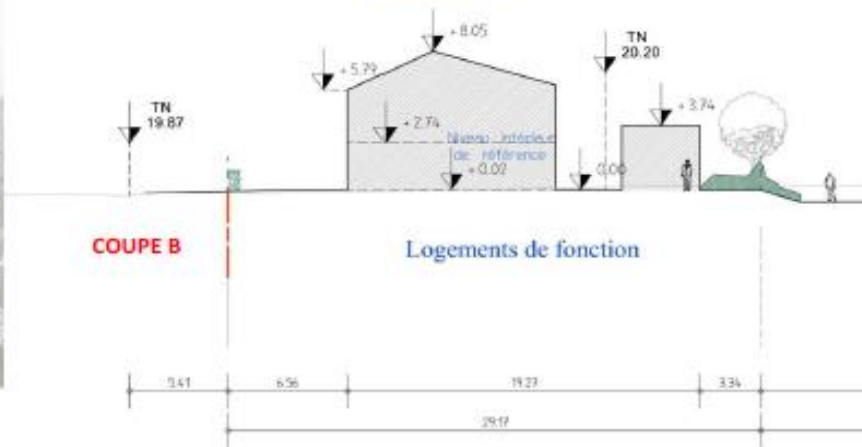
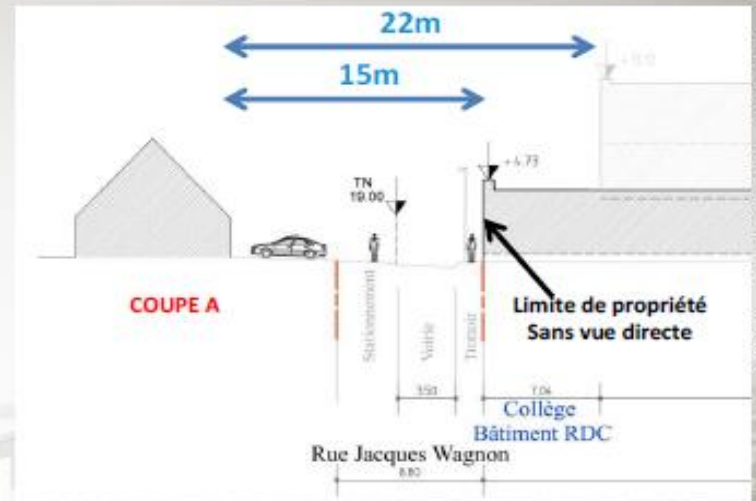
RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

L'INTEGRATION DU COLLEGE AU LOTISSEMENT

INTEGRATION AU LOTISSEMENT

CLINCKE

Gabarit sur la Rue Wagnon
Recul du volume R+2



RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

L'INTEGRATION DU COLLEGE AU LOTISSEMENT



RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

L'INTEGRATION DU COLLEGE AU QUARTIER



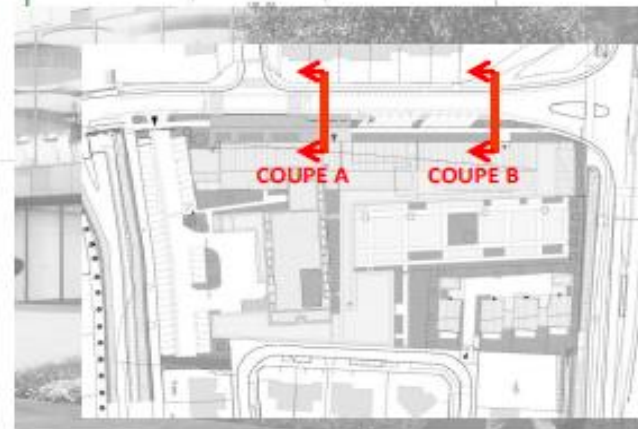
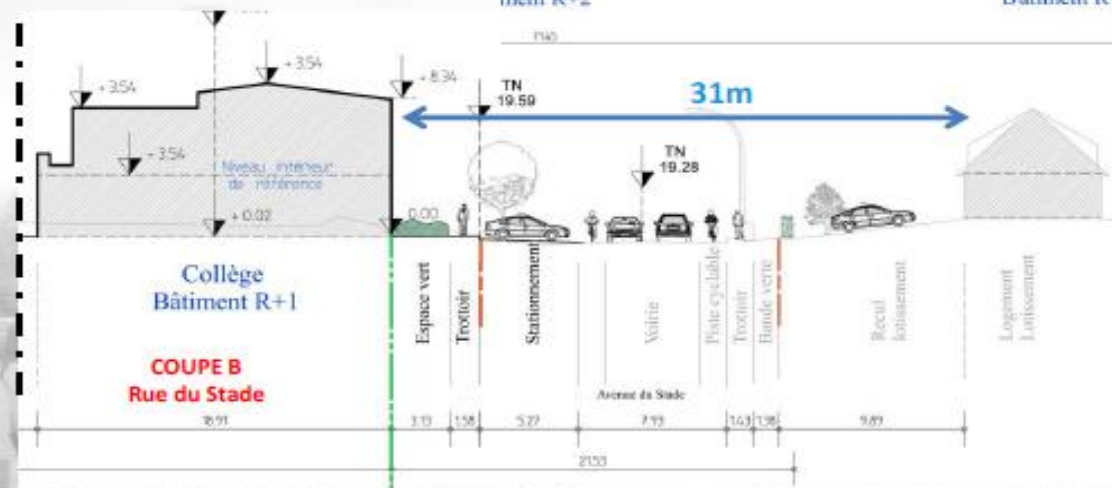
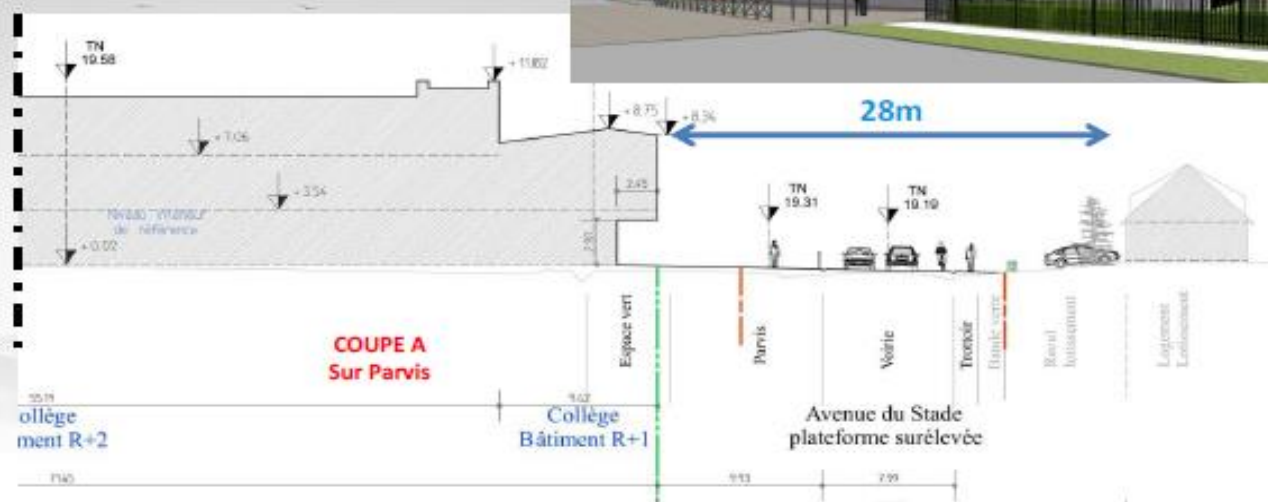
RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

L'INTEGRATION DU COLLEGE AU QUARTIER



PARVIS

Gabarits limités
Recul sur Parvis
avec nouvelle
limite de propriété



RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

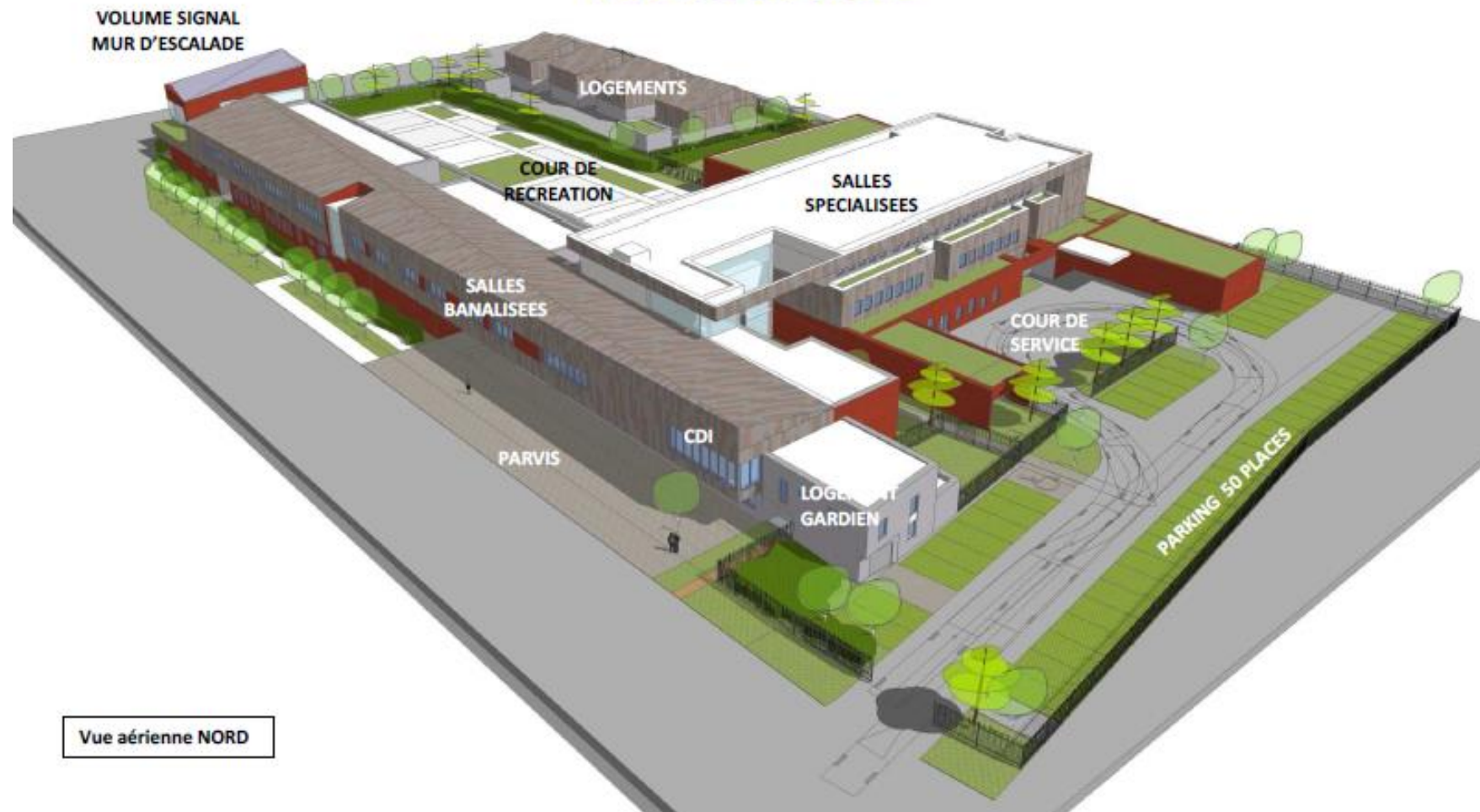
L'INTEGRATION DU COLLEGE AU QUARTIER



VEGETATION ET ESPACES VERTS PRIVILEGIES

RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

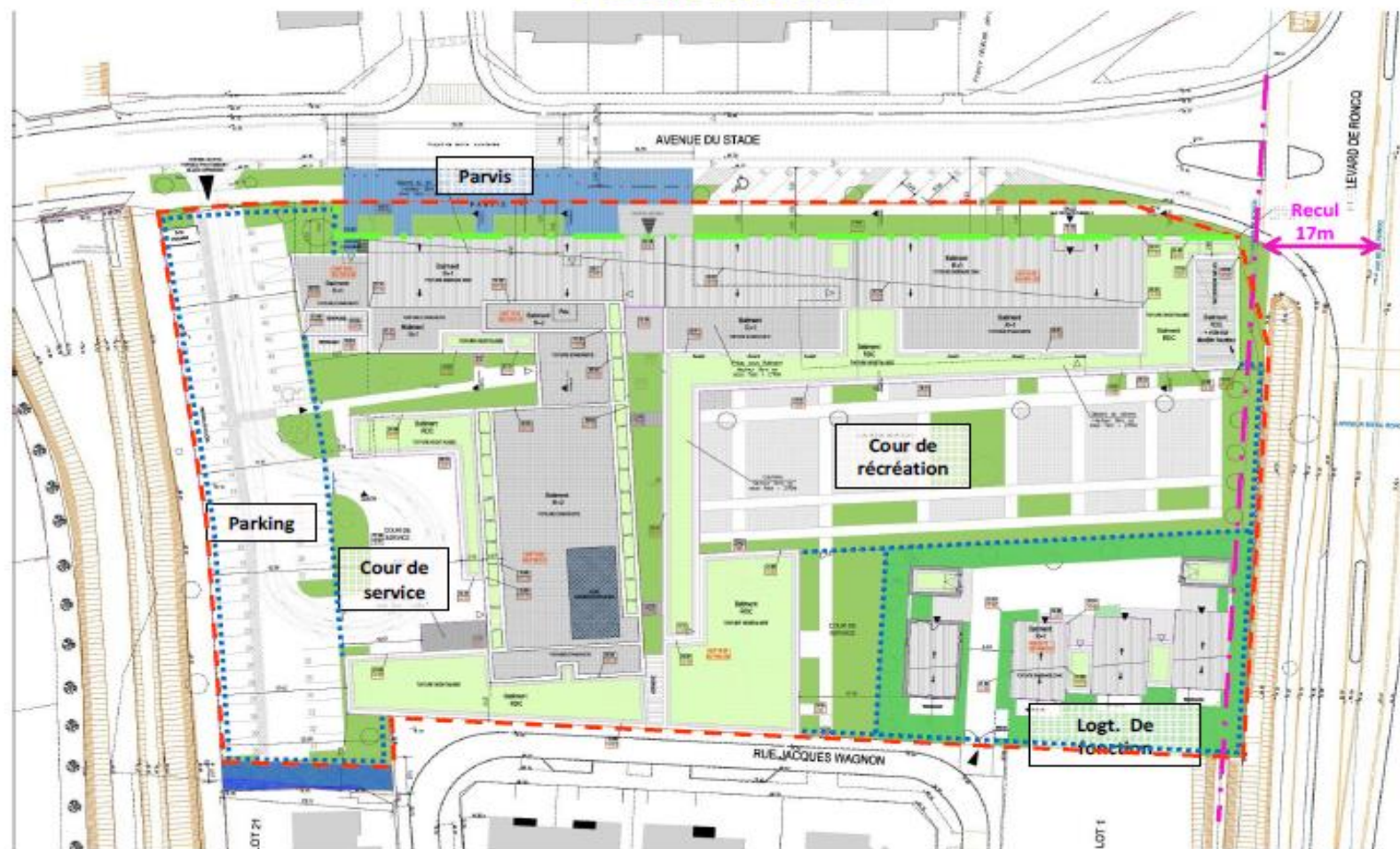
VUE GLOBALE



Vue aérienne NORD

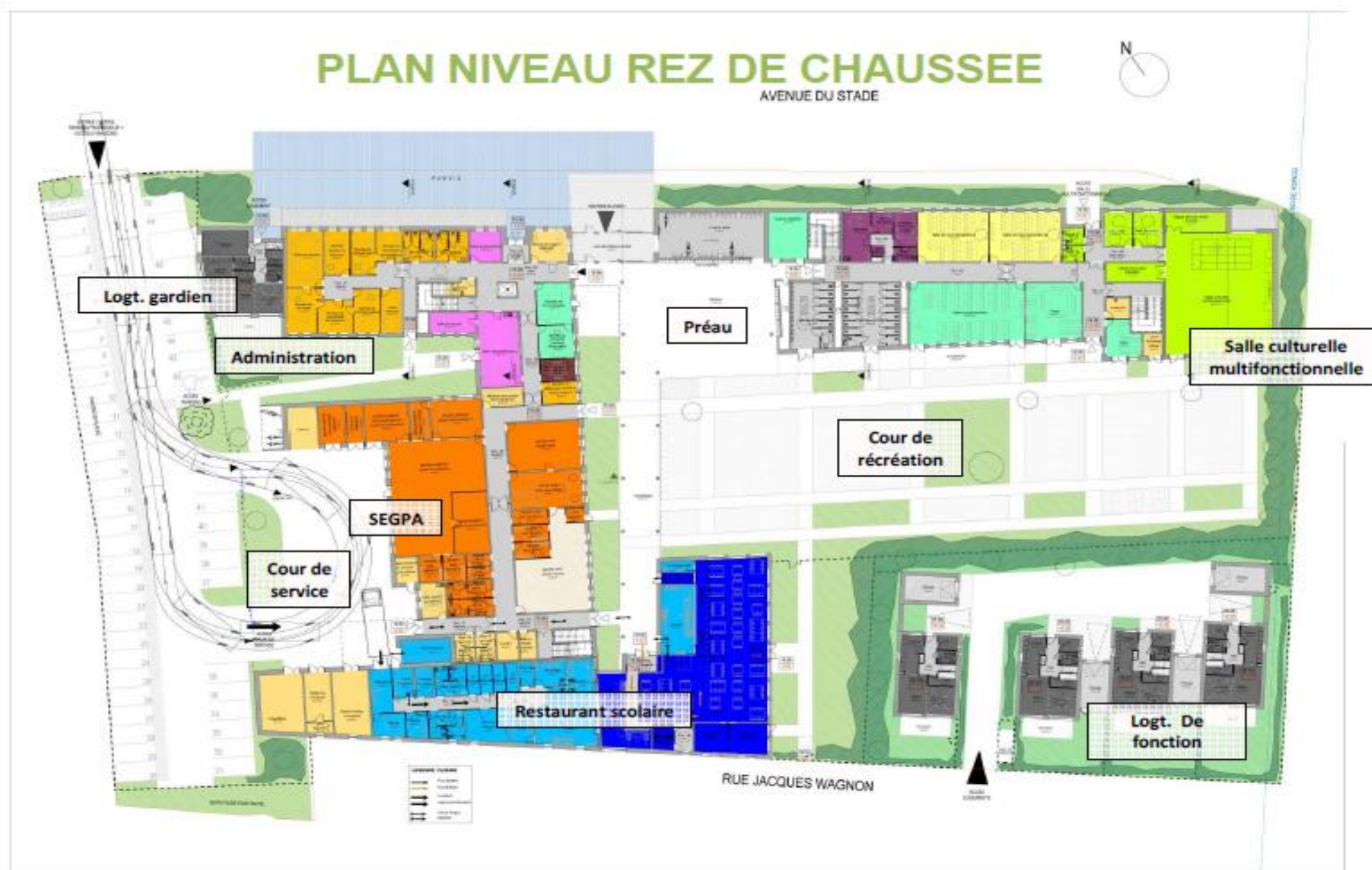
RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

PLAN MASSE



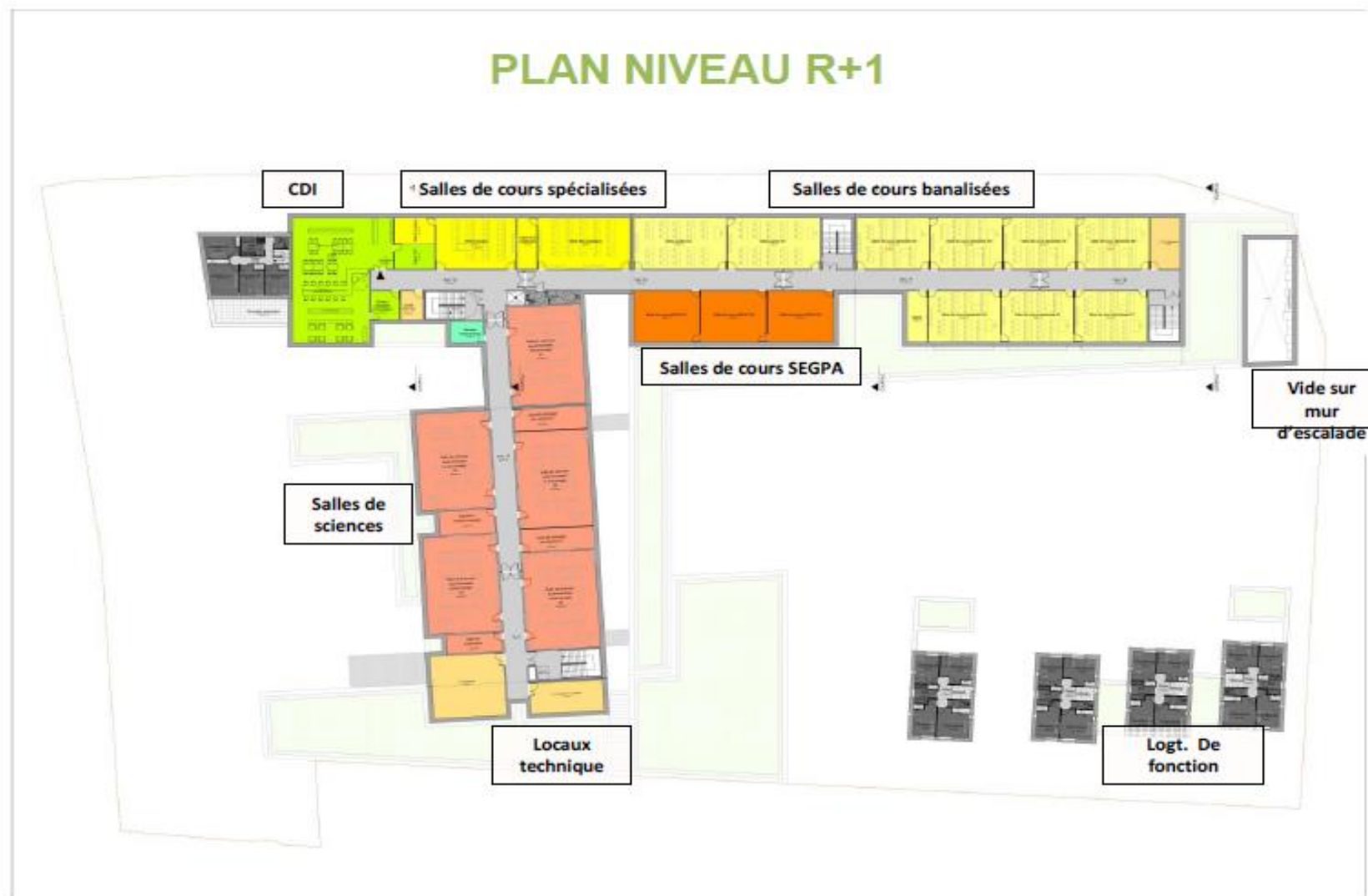
Un parking vient d'être créé sur le site de l'ancien Match donnant sur l'avenue du Stade (capacité 50 places)

RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN



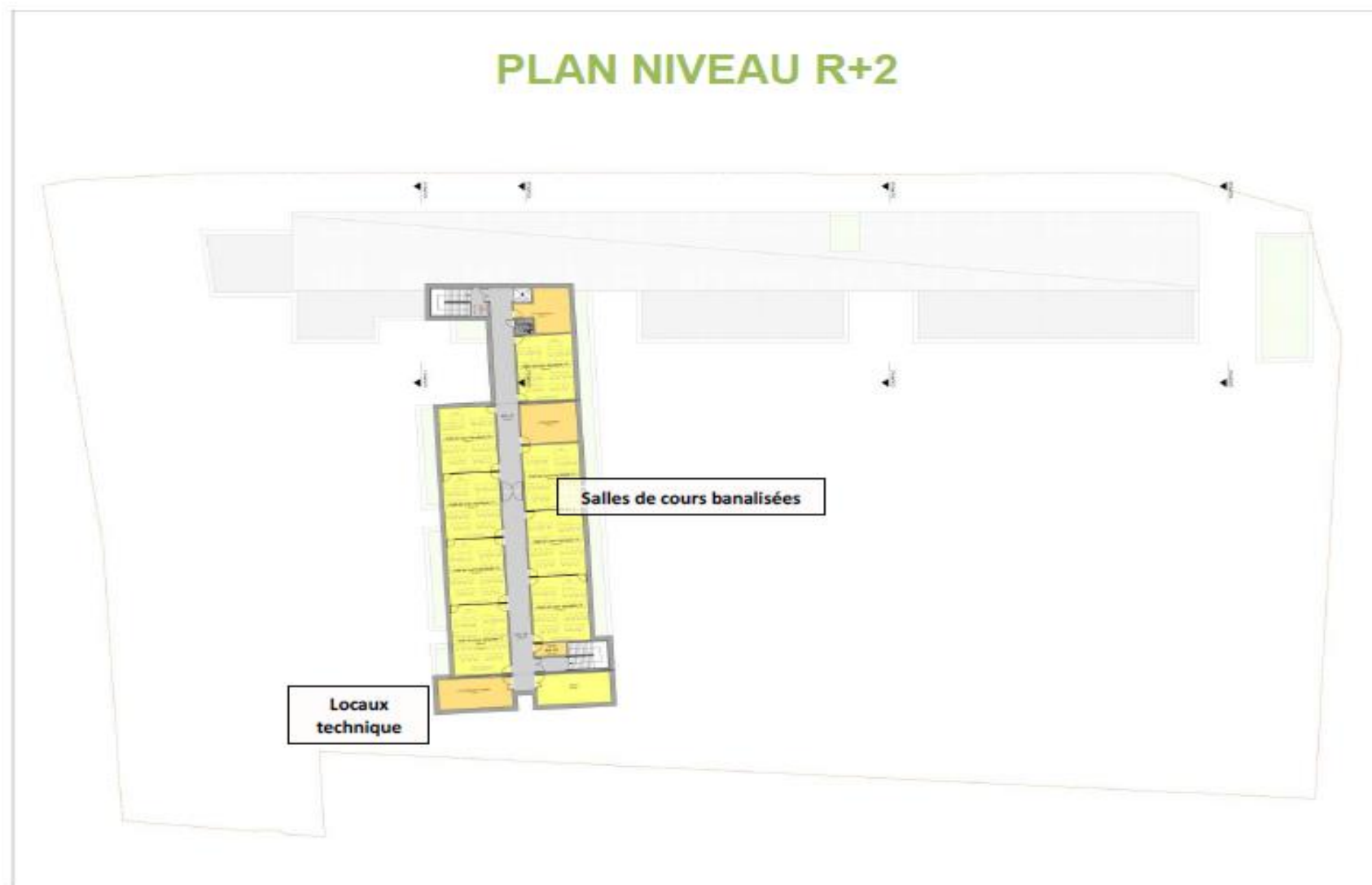
RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

PLAN NIVEAU R+1

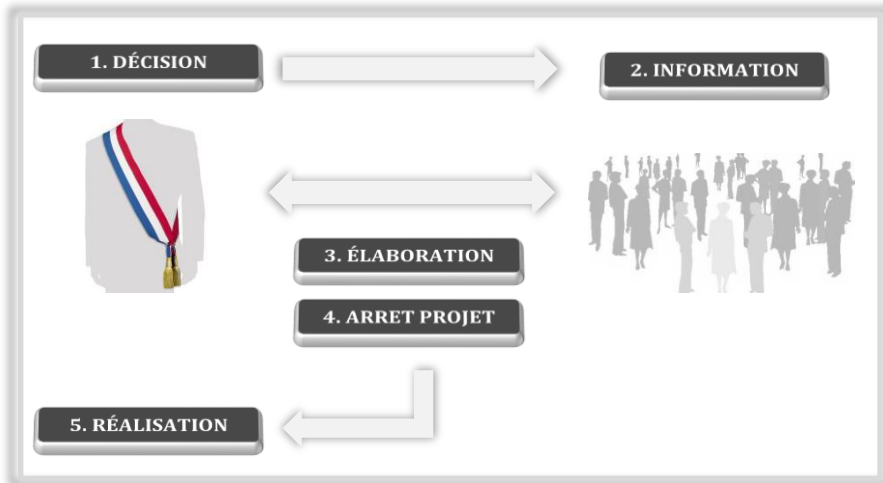


RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT SCHUMAN A HALLUIN

PLAN NIVEAU R+2



➤ La Concertation



Qu'est-ce que la concertation préalable ?

La concertation préalable est une démarche qui a pour objet d'instituer un échange entre citoyens, élus, et techniciens en amont de la phase de conception d'un projet, de manière à les associer à son élaboration.

Elle permet de présenter les enjeux et les objectifs de ce projet et de recueillir l'avis de la population pour la définition précise de ce projet.



Le saviez-vous ?

L'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme prévoit « qu'avant toute opération d'aménagement lorsque, par son importance ou sa nature, une opération modifie de façon substantielle le cadre de vie (...); une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées doit être menée ».

➤ Participez à la concertation

+ lillemetropole.fr 



- Un **dossier de concertation** exposant le projet est à la disposition du public en mairie d'Halluin à partir du 15 avril et jusqu'au 20 juin 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, et à la Métropole Européenne de Lille (Immeuble Euralliance B, 4 avenue de Kaarst, La Madeleine Romarin) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Ce même dossier est consultable sur le site Internet de la Métropole Européenne de Lille, sur la page dédiée au projet. Il rester consultable jusqu'à l'arrêt définitif du projet.
- Un **registre** destiné à recevoir les observations du public est joint au dossier de concertation en mairie d'Halluin, ainsi qu' à la Métropole Européenne de Lille pour que chacun puisse s'exprimer sur le projet. Un registre est également ouvert sur le site de la Métropole Européenne de Lille, sur la page dédiée au projet.

Une réunion publique sera prévue le 3 juin 2015 à 18h30 – Salle Wancquet avenue du Stade.

Toute personne intéressée pourra également faire part de ses observations **par écrit** auprès de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à l'adresse suivante : 1 rue du Ballon CS 50749 59034 LILLE CEDEX – Direction Ressources et Expertises – Service Droit de l'Urbanisme. Tout courrier adressé directement à Monsieur le Maire sera réorienté vers les services de la Métropole Européenne de Lille.

N'hésitez pas à poser vos questions par mail à participation@lillemetropole.fr.

ANNEXES

- 1) Délibération du Conseil de la Métropole en date du 13 février 2015
- 2) Délibération de la commission permanente du Conseil Départemental en date du 16 février 2015
- 3) Délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2014



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr